



**HAL**  
open science

## Les enfants de chœur de 1790. Quel avenir pour une génération sacrifiée ?

Bastien Mailhot

► **To cite this version:**

Bastien Mailhot. Les enfants de chœur de 1790. Quel avenir pour une génération sacrifiée ?. Siècles : Cahier du centre d'histoire " Espaces et cultures ", 2018, Reconversions et migrations professionnelles. Le monde des musiciens et des comédiens à l'heure de la Révolution et de l'Empire, 45. hal-01865426

**HAL Id: hal-01865426**

**<https://uca.hal.science/hal-01865426>**

Submitted on 31 Aug 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

## Les enfants de chœur de 1790. Quel avenir pour une génération sacrifiée ?

*Choirboys of 1790: What Future for a Sacrificed Generation?*

**Bastien Mailhot**

---

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/siecles/3406>

ISSN : 2275-2129

**Éditeur**

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

**Édition imprimée**

ISBN : 2275-2129

ISSN : 1266-6726

**Référence électronique**

Bastien Mailhot, « Les enfants de chœur de 1790. Quel avenir pour une génération sacrifiée ? », *Siècles* [En ligne], 45 | 2018, mis en ligne le 18 juin 2018, consulté le 31 août 2018. URL : <http://journals.openedition.org/siecles/3406>

---

Ce document a été généré automatiquement le 31 août 2018.

Tous droits réservés

---

# Les enfants de chœur de 1790. Quel avenir pour une génération sacrifiée ?

*Choirboys of 1790: What Future for a Sacrificed Generation?*

**Bastien Mailhot**

---

« Aujourd’hui, messieurs, que la réalité et les espérances se sont évanouis pour nous<sup>1</sup>... »

- 1 Jusqu’à la suppression des communautés religieuses en 1790, les maîtrises capitulaires constituent les uniques lieux d’apprentissage de la musique et, pour reprendre la formule d’un auteur du XIX<sup>e</sup> siècle, « la seule voie pour être initié dans ses prétendus mystères<sup>2</sup> ». Ces institutions éducatives<sup>3</sup>, composantes « du bas chœur pour le chant des offices et l’apparat des cérémonies »<sup>4</sup>, sont le fruit d’une longue évolution depuis le Moyen Âge, mais elles occupent encore une place prépondérante et conservent une importance fondamentale dans le paysage musical de la fin de l’Ancien Régime.
- 2 Si l’on se pose la question du devenir des musiciens en fonction dans les collégiales et les cathédrales après les fermetures de ces dernières, il est nécessaire de s’interroger également sur celui des enfants qui composaient ces maîtrises : d’abord parce que l’apport fondamental de ces institutions dans l’enseignement de la musique en France a déjà été établi par des travaux antérieurs<sup>5</sup>, ensuite parce que leur disparition n’a sans doute pas été sans conséquences sur nombre de familles, compte tenu du rôle social qu’elles jouaient. En effet, sous l’Ancien Régime, placer l’un de ses enfants dans une maîtrise revient à s’assurer qu’il sera nourri, logé et éduqué pendant plusieurs années, entre sept et dix dans la plupart des cas. Les maîtrises sont aussi une opportunité pour ces enfants d’envisager l’avenir plus sereinement dans la mesure où l’accompagnement des chapitres s’étend bien au-delà du temps de service. Jusqu’en 1790, chaque enfant ayant accompli son temps de service reçoit une gratification de sortie. Variant en fonction de l’importance du chapitre, celle-ci permet de financer tout ou partie d’un apprentissage<sup>6</sup>.

- 3 Pourquoi, dès lors, parler d'une génération sacrifiée ? Dans quelle mesure ces enfants ont-ils eu un destin différent de celui des générations précédentes et comment ces derniers ont-ils ressenti ces changements ? Les recherches sur le devenir des enfants nécessitant des investigations approfondies, cet article cherchera avant tout à ouvrir quelques pistes de réflexion dans l'attente d'une étude de plus grande ampleur – à partir de la base M USÉFREM, par exemple<sup>7</sup>.
- 4 Ce travail a été effectué, pour l'essentiel, à partir des données disponibles pour le Puy-de-Dôme, un département particulièrement riche en chapitres<sup>8</sup> et donc en enfants de chœur, puisque 75 y sont actifs en 1790. Il s'agit là d'un échantillon intéressant pour faire quelques hypothèses qui pourront être confirmées ou infirmées par la suite à partir de recherches plus larges.
- 5 La principale difficulté concernant les enfants réside dans la reconstitution de leur parcours après la fermeture des chapitres. Tandis que l'on retrouve parfois les musiciens adultes dans les sources d'autres institutions, comme le concert<sup>9</sup> ou le milieu scolaire<sup>10</sup>, on perd vite la trace d'enfants qui ont généralement rejoint le domicile familial à partir de la fin de l'année 1790, compte tenu de leur jeune âge. Il reste évidemment les sources de l'administration révolutionnaire. La correspondance des enfants est moins riche que celle des adultes, mais elle n'est pas pour autant absente et les suppliques individuelles et collectives demeurent en nombre. En second lieu, il y a évidemment l'État civil, qui permet, à travers les actes de naissance ou de baptême, de mariage et de décès, d'en savoir plus sur le métier qu'ils ont exercé une fois adultes, mais aussi d'observer, par exemple, leur capacité à signer, ce que l'on peut considérer comme un savoir reçu à la maîtrise. Bien qu'extrêmement long, ce travail est apparu indispensable pour donner corps à cette recherche. Enfin, quelques éléments ont pu être rassemblés à partir de la bibliographie sur la Révolution française dans le Puy-de-Dôme, qui a permis d'identifier des enfants de chœur de la cathédrale quelques années après leur sortie de l'institution.
- 6 Après avoir observé l'état des maîtrises à la fin de l'Ancien Régime, et notamment ce qu'elles pouvaient apporter aux enfants comme à leurs familles sur un plan éducatif et social, nous nous intéresserons au profil socioprofessionnel de cette génération durant la Révolution et l'Empire, puis nous analyserons, à partir de quelques exemples, le ressenti de ces enfants sur leur sort.

## Le rôle éducatif et social de la maîtrise

### Une institution éducative hétérogène

- 7 Une maîtrise capitulaire sous l'Ancien Régime, c'est d'abord une institution qui forme des enfants. Ces derniers y reçoivent un enseignement à la fois général et musical, mais, dans un cas comme dans l'autre – il est important de le souligner –, l'institution propose des niveaux de formation très différents en fonction des lieux. Dans les plus petites et moyennes structures, l'enseignement musical est souvent minimal<sup>11</sup>, et il en est de même pour la formation générale, puisque l'on constate par exemple que les enfants de certaines églises ne savent toujours pas écrire après quatre ans de maîtrise et sont parfois incapables d'apposer leur signature sur leur acte de mariage plusieurs années après leur sortie<sup>12</sup>. Le processus d'apprentissage de l'écriture peut également être laborieux dans des collégiales urbaines relativement importantes, par exemple celle de Notre-Dame-du-Port à Clermont-Ferrand. Les registres paroissiaux de cette église<sup>13</sup> permettent d'observer des

signatures, car les enfants de chœur assistent régulièrement aux enterrements comme témoins durant une bonne partie du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. À la lecture de ces documents sur plusieurs décennies, on est d'abord surpris par le nombre relativement important d'enfants « ne sachant signer » alors que certains sont âgés de 12 à 15 ans. Au total, sur 54 enfants de chœur recensés comme témoins d'un acte de décès, seuls 26 ont pu signer, soit un peu moins de la moitié, ce qui démontre bien la variété des situations concernant cet enseignement en particulier. L'âge de ces enfants doit également être pris en compte, car l'écriture n'est pas enseignée dès l'entrée, mais seulement une fois que la lecture est maîtrisée, soit après un an et demi à deux ans de présence, peut-être trois dans ce type d'église<sup>15</sup>.

- 8 L'importante hétérogénéité des niveaux de maîtrise de l'écriture peut être étendue à l'ensemble des disciplines enseignées à la maîtrise, comme le montre parfaitement l'exemple de la collégiale Saint-Amable de Riom. Le *catalogus* recensant, pour les deux derniers tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, les élèves du collège oratorien de Riom<sup>16</sup>, permet de retrouver certains enfants de chœur puis de vérifier à quel niveau ils intègrent l'établissement et de suivre leur progression. Dans ce document administratif sont inscrits, pour chaque année, les noms des élèves du collège groupés par classes de la théologie à la sixième<sup>17</sup>, et rangés par ordre de mérite : *inter insignes*, *inter bonos*, *inter mediocres* et *inter dubios*. Ces listes servent à déterminer les élèves accédant au niveau supérieur et ne mentionnent donc pas ceux qui sont en classe de 6<sup>e</sup>. Le premier cas qui peut être évoqué est celui de Pierre Artonnet, enfant de chœur quittant le chapitre Saint-Amable en novembre 1777, « ayant été reçu au collège pour continuer ses études<sup>18</sup> ». Effectivement, son nom est inscrit dès l'année 1777-1778 dans le catalogue pour un passage en classe de 3<sup>e</sup> dans le groupe le plus faible (*inter dubios*). L'année suivante, en 1778-1779, il reste cependant en 3<sup>e</sup> (*inter mediocres*), ayant sans doute été surévalué à l'entrée. À partir de là, Artonnet va passer chaque année dans la classe supérieure pour arriver en théologie en 1784-1785, alors qu'il est âgé de 21 ou 22 ans<sup>19</sup>. Ce cas ne permet pas pour autant d'affirmer que tous les enfants en provenance de cette collégiale ont un niveau de 4<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> à la fin de leur séjour à la maîtrise. Des exemples antérieurs nous montrent que certains sont probablement un peu plus avancés, comme Gilles Ollier, que le chapitre juge capable d'entrer en classe de seconde en 1721<sup>20</sup>. D'autres, à l'inverse, sont plus faibles, comme en témoigne l'exemple d'Antoine Courtinat, qui n'entre au collège qu'en classe de 5<sup>e</sup> pour sa première année en 1787<sup>21</sup>. Cette grande hétérogénéité explique que les enjeux de la suppression des communautés religieuses n'ont pas été les mêmes selon les lieux. Les conséquences pour les enfants de la collégiale Saint-Amable de Riom, et plus encore sans doute pour ceux de la cathédrale de Clermont, ont sans doute été plus fâcheuses que pour ceux de la petite collégiale Saint-Étienne de Cébazat<sup>22</sup>.

## Un rôle social

- 9 Le second élément important à retenir, c'est que la poursuite du cursus reste réservée à une partie des enfants seulement, certains effectuant l'apprentissage d'un métier à l'issue du bail tandis que d'autres s'engagent dans une carrière de musicien ou, dans une moindre mesure, dans les ordres. Le chapitre ouvre donc la possibilité d'une carrière musicale, mais il est aussi d'un grand secours pour ceux qui ne poursuivent pas de cursus scolaire, puisqu'il finance tout ou partie de l'apprentissage d'un métier comme le montrent très bien les contrats d'apprentis, mais aussi les documents de l'administration

révolutionnaire que les enfants utilisent pour percevoir des gratifications. Si l'on parle du rôle social de la maîtrise, c'est parce que le placement d'un enfant est bénéfique pour lui mais aussi pour ses parents. On citera à ce propos, et bien que cela nous fasse quitter provisoirement les frontières de notre zone d'étude, l'émouvante supplique de Julien Ronzier, enfant de chœur de la collégiale St-Julien de Brioude puis de la cathédrale du Puy, lorsqu'il s'adresse aux administrateurs :

« Supplie très humblement Julien Ronzier de la ville de Brioude âgé de dix-huit ans entré au chapitre de Brioude à l'âge de six ans en qualité d'enfant de chœur aux pressantes sollicitations d'un père et d'une mère qui dirigés l'un et l'autre par la bonté de leurs liens et par la tendresse pour le suppliant leur fils adressoient tous les jours des vœux ardents au ciel pour lui assurer cette place dans l'intention de les soulager dans leur vieillesse et de leur procurer du pain le reste de leurs jours<sup>23</sup>. »

Et plus loin lorsqu'il évoque son arrivée au Puy après s'être fait exclure de Brioude<sup>24</sup> :

« C'est là que les tristes parents réduits à une extrême misère arrêtaient un moment leurs larmes à la vue de ces petits rayons d'espérance qu'ils aperçurent pour pouvoir replacer leur malheureux fils dans ladite église. »

- 10 Il est clair que Ronzier en fait beaucoup pour émouvoir les administrateurs, mais le fait que l'on retrouve des propos du même ordre dans de nombreuses suppliques est sans doute révélateur de l'importance que pouvait revêtir, financièrement, le fait de placer un enfant dans une maîtrise, d'autant que le recrutement s'effectuait préférentiellement dans les milieux modestes<sup>25</sup>. Dans le même ordre d'idées, on peut également citer la supplique collective des enfants de chœur de la collégiale de Thiers, sans doute rédigée par un membre du chapitre<sup>26</sup> :

« Nous étions instruits aux frais du chapitre et, nés de parents mal aisés qui avaient pris sur le nécessaire pour nous mettre à même d'être reçus enfants de chœur, nous avons senti de bonne heure la nécessité de l'économie<sup>27</sup>. »

Et de conclure :

« Ce qui nous intéressait le plus et notre famille, c'est l'espérance que nous avions d'être placés un jour et en effet notre noviciat, en nous inspirant de bonne heure le goût pour l'état ecclésiastique nous en préparait les moyens, nous étions aidés pour les frais de séminaires et une fois en état d'occuper des places, le chapitre se faisait un devoir de reconnaître nos services [en nous procurant] celles qui pouvaient nous convenir. »

- 11 L'utilisation du terme de noviciat est intéressante ici, car elle met en avant la vocation initiale de la maîtrise de former des enfants à l'état ecclésiastique alors que l'on sait que peu d'enfants de chœur finissaient par entrer dans le clergé séculier<sup>28</sup>. Ce texte souligne cependant l'importance de l'institution pour nombre de familles et d'enfants. Si les enfants de chœur thiernois ne l'évoquent pas dans cette supplique, d'autres signalent en revanche que le soutien du chapitre ne s'arrête pas à la fin du service et demandent donc aux administrateurs du directoire du département de pouvoir percevoir comme gratification ce qui devait leur être accordé à leur sortie, notamment pour financer un apprentissage. Encore une fois, les montants de ces gratifications varient sensiblement d'un chapitre à l'autre tout comme la manière dont elles sont versées. On peut citer ici l'exemple original de la petite collégiale Saint-Martin d'Artonne. Dans cette église aucune gratification n'est donnée aux enfants à la fin de service mais, comme le précise un document rédigé par les officiers municipaux de la ville en 1793, « le ci-devant chapitre étoit chargé de payer une fondation de 55 livres savoir a celui des enfants de chœur qui etudioit les humanités ou qui apprenoit un métier<sup>29</sup> », et ce pendant sept années consécutives, de quoi payer largement un artisan ou une poursuite d'étude puisque cela représente tout de même un total de 385 livres<sup>30</sup>. Il s'agit là d'une pratique singulière car,

si les fondations réservées à la maîtrise sont relativement courantes, elles servent généralement à payer un maître ou du matériel spécifique (instrument de musique, livres...), mais rarement les études ou l'apprentissage des enfants.

- 12 En définitive, il apparaît évident que la fermeture soudaine des chapitres s'est avérée préjudiciable pour nombre de familles qui ont dû récupérer au sein du foyer familial un enfant qui était jusque-là entretenu, formé, et à qui l'on apprenait un métier (musicien ou ecclésiastique) ou dont on finançait tout ou partie de l'apprentissage. Il est nécessaire de rappeler, enfin, que selon le règlement en vigueur dans la plupart des chapitres, les anciens enfants de chœur étaient prioritaires pour occuper les semi-prébendes vacantes ainsi que l'ensemble des emplois du bas chœur. C'est donc, là encore, un revenu potentiel qui disparaît en 1790.

## Le devenir d'une génération

### La question de la pratique musicale

- 13 Il n'est pas moins évident que la fermeture des maîtrises en 1790 remet tout en question, pour les musiciens adultes d'abord. L'Église en était, sans conteste, le premier employeur et les solutions de repli sont peu nombreuses. On peut citer le concert, mais les places sont chères et sans doute réservées aux musiciens les plus expérimentés<sup>31</sup>. Il y a également l'armée<sup>32</sup>, et il existe d'intéressants exemples de passage d'une institution à l'autre<sup>33</sup>, y compris pour les enfants qui étaient proches de la fin du service en 1790. Parmi ceux qui sont actifs dans les églises du Puy-de-Dôme, on en relève cinq qui s'engagent dans les armées révolutionnaires. C'est notamment le cas de François Morel, enfant de la collégiale Notre-Dame-du-Port, né en 1774, qui est inscrit comme « volontaire dans les armées » dans un acte de 1793<sup>34</sup>. C'est également le cas d'Henri Veret, ancien enfant de la collégiale Saint-Genès de Clermont qui, lorsqu'il se marie en 1810, est dit « militaire retraité<sup>35</sup> ». Malgré ces indices d'engagement, il reste bien difficile de faire le lien avec la pratique musicale et d'affirmer que leur formation leur a servi dans l'armée, si ce n'est, en dehors de notre zone d'étude, pour le Brivadois Julien Ronzier, qui rejoint l'armée comme « musicien volontaire du 1<sup>er</sup> bataillon du département de la Haute-Loire lors de sa création », en juin 1792<sup>36</sup>. De plus, cela n'était généralement qu'une solution provisoire, et à ce titre Henri Veret occupe le métier de jardinier comme son père avant lui au moment de son mariage. Il ne fait guère de doute, cependant, que certains enfants, ceux des collégiales importantes et des cathédrales notamment, ont pu exercer leurs talents de chanteur ou d'instrumentiste dans d'autres institutions que l'Église, à l'image de Ronzier. L'âge moyen des enfants des églises du Puy-de-Dôme en 1790 étant de 12 ans<sup>37</sup>, beaucoup avaient un certain nombre d'années de service à leur actif et donc de réelles capacités musicales. Le tableau 1, qui apporte des informations précises quant au niveau vocal des enfants de la cathédrale de Reims en 1790<sup>38</sup>, peut permettre, par analogie, d'imaginer celui des enfants de cathédrale de Clermont (tableau 2)<sup>39</sup>.

Tableau 1 – Évaluation des capacités vocales des enfants de chœur de la cathédrale de Reims en 1790

Enfant	Âge	Temps de service	Capacités vocales
--------	-----	------------------	-------------------

Noailles	18	10 ans	De la première sorte pour la musique vocale
Damery	16	8 ans	Sait assez bien la musique vocale et chante la haute-contre
Bory	14	7 ans et demi	Sait bien la musique vocale et chante la haute-contre
Maresse	13 <sup>1/2</sup>	6 ans et demi	Sait assez joliment la musique vocale
Fossier	13 <sup>1/2</sup>	6 ans	Sait assez bien la musique vocale
Bocquet	13 <sup>1/2</sup>	6 ans	Sait assez bien la musique vocale
Rondelet	12	4 ans et demi	Chante le dessus et a une belle voix
Nivelle	12	3 ans et demi	Chante le dessus et a une belle voix
Fournier	10	3 ans et demi	Chante le dessus et a une très belle voix et une voix rare
Plé	9,5	1 an et demi	A une jolie voix et d'excellentes capacités

Bastien Mailhot, 2017. Source : A.D. Marne, 1 L 1355, Lettre du chanoine Dubourget au directoire du district de Reims, 1790.

**Tableau 2 : État supposé de la voix des enfants de chœur de la cathédrale de Clermont en 1790**

<b>Enfant</b>	<b>Âge</b>	<b>Temps de service</b>	<b>de Capacités vocales supposées</b>
André Nony	14	8 ans	Début de la mue, voix instable. Maîtrise possible de la haute-contre
Gaspard Dessat	14	7 ans et demi	Début de la mue, voix instable. Maîtrise possible de la haute-contre
François Tourette	13	4 ans	Début de la mue voix instable
Guillaume Dubois	12	5 ans	Dessus
François Monet	11	4 ans	Dessus
Augustin Derriège	12	4 ans	Dessus
Pierre Vichy	10	4 ans	Dessus
Henry Chassagnat	9	2 ans et 4 mois	Fin de l'apprentissage
J-B. Dessat	8	1 an et 6 mois	Apprentissage



Antoine Huote	8	2 mois	Apprentissage
---------------	---	--------	---------------

Bastien Mailhot, 2017. Source : A.D. Marne, 1 L 1355. Il s'agit ici d'émettre une hypothèse en effectuant une analogie entre deux chapitres cathédraux d'importance équivalente.

- 14 S'il n'est pas possible de connaître le nombre d'enfants qui auraient poursuivi une carrière musicale, on peut tout de même avancer qu'à la cathédrale de Clermont, trois à quatre enfants en moyenne par génération intégraient le chapitre comme musicien habitué à la fin de leur service au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>.

## La répartition socioprofessionnelle

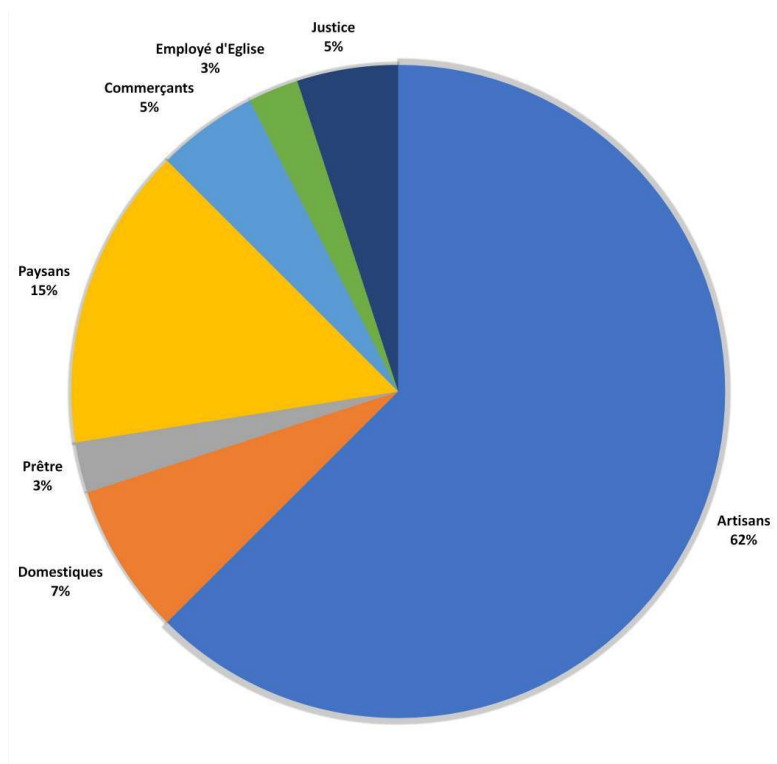
- 15 Privé de la possibilité d'exercer le métier de musicien et se trouvant dans une période peu propice à l'exercice de la prêtrise, les enfants de chœur de 1790 se sont-ils tournés vers les métiers de l'artisanat et de la boutique qu'exerçaient en grande majorité leurs pères ? C'est effectivement ce que montrent les sources généalogiques. Il convient d'abord d'avoir en tête la répartition que l'on retrouvait dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. En voici un exemple constitué à partir des données concernant le devenir professionnel des enfants de deux collégiales clermontoises au XVIII<sup>e</sup> siècle :

Graphique 1 : Devenir professionnel pour 40 enfants de chœur des collégiales Notre-Dame-du-Port et Saint-Genès de Clermont (1750-1780)

Bastien Mailhot, 2017. Source : État civil : métier mentionné dans l'acte de mariage.

- 16 Concernant la génération 1790 maintenant, on observe, à partir d'un échantillon identique, une nouvelle répartition socioprofessionnelle. Sur 40 enfants dont le métier a été retrouvé à l'aide des actes de mariage ou de décès, 28 occupent un métier de l'artisanat à l'âge adulte<sup>41</sup> :

Graphique 2 - Devenir professionnel pour 40 enfants des églises du Puy-de-Dôme actifs en 1790



Bastien Mailhot, 2017, État civil : métier mentionné dans l'acte de mariage

- 17 Cette répartition est évidemment bien différente de celle que l'on pouvait rencontrer avant 1790, puisqu'il n'y a plus de musiciens alors qu'ils représentaient une part importante à la fin de l'Ancien Régime<sup>42</sup>. On remarque aussi que les employés d'Église<sup>43</sup>, qui étaient également en nombre, ont quasiment disparu, à l'exception de Julien Juvainroux, enfant de la collégiale Saint-Pierre de Clermont, qui deviendra et demeurera sacristain de la cathédrale<sup>44</sup>.
- 18 Si l'on regarde d'un peu plus près les métiers exercés, on relève que les enfants qui s'orientaient, sous l'Ancien Régime, vers un métier de l'artisanat, choisissaient parfois un métier différent de celui de leur père. S'il y avait indéniablement une reproduction sociale sur le plan de la catégorie socioprofessionnelle, ce n'était pas nécessairement le cas pour le métier lui-même. À ce titre, on peut citer, pour la collégiale Notre-Dame-du-Port de Clermont, les exemples de Gilbert Brandely, fils d'un couvreur qui deviendra cordonnier vers 1733<sup>45</sup>, et de Philippe Botte, fils d'un maçon, qui exerce à partir de 1755 le métier de menuisier<sup>46</sup>. Pour le chapitre voisin de Saint-Genès, on relève, entre autres, le cas de Guillaume Amblard, fils d'un menuisier qui deviendra cordonnier<sup>47</sup>. On l'a dit précédemment, les chapitres finançaient en principe l'apprentissage et donc jouaient certainement un rôle dans le choix du métier. Les sommes engagées étaient variables d'un chapitre à l'autre mais dans tous les cas le financement de l'apprentissage n'était pas négligeable<sup>48</sup>. Après 1790, il n'y a plus de maîtrises et donc plus de financement ; par conséquent les enfants vont plus facilement se tourner vers leur père pour apprendre un métier. C'est une tendance qui est d'abord générale, puisque, sur les 40 enfants, 23 exerceront après 1790 un métier identique à celui de leur père à l'âge adulte. La tendance est encore plus nette si l'on ne regarde que les artisans puisque, sur 25 anciens

enfants de chœur exerçant une profession dans l'artisanat, 23 ont exactement la même profession que leur père. On peut citer ici l'exemple de Pierre Vichy, en service à la cathédrale de Clermont jusqu'en 1790, qui, lorsqu'il se marie en 1814, est boulanger à Riom, profession qu'exerçait son père à Artonne.

- 19 Certes, on pourrait opposer à cela que des gratifications ont été versés aux enfants de chœur et que celles-ci devaient être équivalentes aux sommes perçues normalement par les enfants en fin de service. En effet, l'article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1792 accorde « aux enfants des chapitres supprimés les mêmes secours que lesdits chapitres leur accordaient à leur sortie<sup>49</sup> ». La question se pose donc de savoir si ces gratifications ont bien été payées, car on observe clairement un repli des enfants sur le domicile familial et un renforcement de la tutelle paternelle. Il est possible également que l'argent des gratifications données à des enfants de 10 à 15 ans ait été récupéré par les parents et utilisé à d'autres fins que l'apprentissage de leur rejeton. Cela vient confirmer, dans le même temps, le rôle important que jouaient les chapitres dans l'orientation des enfants vers des métiers différents de ceux de leurs pères, dans le but de répondre avant tout à une demande de l'artisanat environnant. On connaît désormais très bien les liens de sociabilité qui existaient entre les chapitres et le monde de la boutique situé dans l'environnement proche<sup>50</sup>.
- 20 En définitive, la fin des maîtrises n'a pas entraîné de déclassement social particulier chez cette génération, mais semble avoir renforcé le phénomène de reproduction sociale tout en lui ayant ôté un certain nombre de perspectives (métiers de la musique, semi-prébende) qui pouvaient éventuellement leur permettre une ascension sociale.

## Un sentiment d'amertume ?

- 21 Comment la génération 1790 a-t-elle intimement vécu la suppression des maîtrises capitulaires ? Il est difficile de le dire au vu des sources dont on dispose. Les suppliques adressées par les enfants aux administrations révolutionnaires sont évidemment riches de nombreuses formules glorifiant la Révolution, dans la mesure où il s'agit d'obtenir un secours. Dans leur supplique collective, les enfants de la collégiale Saint-Genès de Thiers écrivent :

« Nous ne chercherons qu'à nous fortifier dans les principes d'une Révolution dont nous sentons mieux le bonheur que nous ne pouvons l'exprimer et quel instant plus propice à graver dans nos cœurs ces sentiments que celui où vous daignerez nous attacher à elle par un bien fait<sup>51</sup>. »

- 22 Autrement dit, ces enfants seront en mesure de chérir cette Révolution si les administrateurs leur accordent l'équivalent de ce qu'elle leur a ôté. La pointe d'amertume que l'on ressent derrière cette phrase est totalement compréhensible et elle peut d'ailleurs être perçue dès la phrase, un brin fataliste, qui introduit la supplique : « Aujourd'hui, messieurs, que la réalité et les espérances se sont évanouis pour nous... ». Pour ce qui est de l'enfant de chœur brivadois Julien Ronzier, il ne s'embarrasse pas, pour sa part, de formules portant aux nues les événements :

« Le suppliant après avoir fini sa carrière d'enfant de chœur, jouissait d'un revenu annuel de cent ecus, qu'il vint subir un sort plus cruel encore que le premier dans le malheur général, et devient qui plus est à charge d'une famille entière qui gemit sous le poids énorme des disgrâces des temps. Vous n'ignorez pas sans doute messieurs, que les parents du triste et malheureux suppliant ont été submergés dans ce naufrage universel. Ah ! du moins messieurs, voyés d'un oeil de pitié et de

charité les malheurs que je viens d'essayer les spectatives qu'on m'a enlevé, et daignés de grace y porter du secours<sup>52</sup> ! »

- 23 Bien qu'il faille toujours avoir suffisamment de recul lorsque l'on aborde cette documentation dont l'objectif premier est de convaincre les administrateurs par un ton volontairement misérabiliste, ces témoignages doivent être considérés car ils rendent compte, malgré tout, de la situation compliquée de l'ensemble d'un groupe social. Il fallait cependant des éléments plus probants sur le ressenti des enfants et l'un d'eux est venu de la bibliographie.
- 24 En 1997, Philippe Bourdin rédigeait en effet un article portant sur une tuerie collective, celle des « Jacobins » du bois de Cros<sup>53</sup>, épisode funeste de la Révolution à Clermont qui vit périr plusieurs républicains en 1797 des mains d'une foule lassée par les événements. Parmi les activistes cités par l'auteur, Henry Chassagnat et François Monet<sup>54</sup>, deux anciens enfants de chœur de la cathédrale de Clermont actifs jusqu'en 1790. Racontant en détail le déroulement de cet épisode sanglant, Philippe Bourdin explique « qu'à la lutte politique, va s'ajouter une réelle vengeance sociale<sup>55</sup> ». Il cite alors une phrase qu'aurait prononcée le fils du concierge de l'ancien propriétaire des lieux en s'acharnant sur un cadavre : « Si monsieur de Beaune<sup>56</sup> était ici, on le réintégrerait dans son château. ». Si cette phrase n'est pas anodine, c'est parce que son auteur est sans doute François Monet, dont le père exerçait bien la profession de concierge au service du vicomte de Beaune, comme spécifié dans son acte de baptême<sup>57</sup>. Au même titre que le bedeau et le suisse de la collégiale Saint-Genès, qui montreront eux aussi beaucoup de hargne dans les affrontements, la disparition des ordres anciens lui a sans doute ôté nombre de perspectives.
- 25 À l'évidence, cet exemple isolé ne suffit pas à démontrer l'existence d'un fort ressentiment partagé par une majorité d'anciens enfants de chœur vis-à-vis des événements. Il mérite pourtant l'intérêt parce qu'il vient d'un enfant de la cathédrale, c'est à dire d'un chapitre où les enjeux étaient plus grands que dans n'importe quel autre chapitre du diocèse.

## Conclusion

- 26 Les éléments relevés au cours de cet article ont surtout permis de montrer l'importance que revêtait l'institution maîtrisienne pour ceux qui la fréquentaient, ainsi que pour leur famille, jusqu'en 1790. Institution d'éducation parmi d'autres sous l'Ancien Régime, la maîtrise capitulaire se distinguait non seulement par l'efficacité de son enseignement musical mais aussi par sa vocation à accompagner chacun de ses pensionnaires au-delà et sa formation, quelle qu'ait été sa réussite. Retenons donc, au terme de ce travail, que le qualificatif de « génération sacrifiée » semble approprié pour désigner ce groupe social (plusieurs milliers d'enfants sans doute sur l'ensemble du territoire) qui s'est vu privé des perspectives offertes par l'institution aux générations précédentes, notamment la possibilité d'intégrer un chapitre pour y exercer des fonctions musicales ou religieuses<sup>58</sup>, ou de profiter du financement d'un apprentissage en usant de réseaux de sociabilité plus ou moins développés en fonction des lieux.
- 27 Pour autant, des investigations supplémentaires seraient nécessaires sur cette thématique. Celles-ci pourraient être menées prioritairement à partir des chapitres dont les enfants de chœur percevaient les gratifications de fin de service les plus élevées<sup>59</sup>, et

pour lesquels les enjeux étaient donc supérieurs à ce qui a été observé dans le Puy-de-Dôme. Cela permettrait sans doute aussi d'éclaircir la question, tout juste ébauchée ici, du ressenti des enfants sur leur situation.

---

## NOTES

1. A.D. Puy-de-Dôme, L 2612, Supplique des enfants de chœur de la collégiale Saint-Genès de Thiers à l'administration du département du Puy-de-Dôme [1790-1791, non datée précisément].
2. François Henri Joseph Blaze, *Dictionnaire de musique moderne*, Bruxelles, Académie de musique, 1828, p. 27.
3. Dans son acception la plus large, la maîtrise peut désigner, au même titre que la « chapelle musicale » ou le « corps de musique » l'ensemble des musiciens au service d'une église. Il convient donc de préciser d'emblée qu'au cours de cet article elle sera comprise selon son sens initial, c'est-à-dire comme structure d'enseignement et d'éducation accueillant des enfants.
4. Bernard Dompnier, « Les maîtrises capitulaires et l'apprentissage du métier de musicien dans la France d'Ancien Régime », dans Guy Bedouelle, Christian Belin et Simone de Reyff (dir.), *La Tradition du savoir*, Fribourg, Academic Press, 2011, p. 132.
5. Voir à ce propos Bastien Mailhot, *Les Enfants de chœur des églises du centre de la France. Les institutions capitulaires d'éducation et leurs élèves aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, thèse de doctorat, Clermont-Ferrand, 2014, 586 p. Voir plus particulièrement la bibliographie sur le sujet, p. 547-570. Thèse publiée aux Presses universitaires Blaise-Pascal en 2018.
6. À la fin de l'Ancien Régime, ces gratifications se montent à une centaine de livres dans les chapitres modestes et peuvent aller jusqu'à près de 900 livres dans certaines collégiales parisiennes.
7. La base de données prosopographique Muséfrem recense les musiciens d'Église en France sous l'Ancien Régime. Toujours en cours d'élaboration, mais pour partie disponible en ligne, elle compte actuellement plus d'un millier d'enfants de chœur en activité en 1790.
8. Département issu de l'ancien diocèse de Clermont, le Puy-de-Dôme compte trente chapitres d'importance et de profils très divers. Après la puissante cathédrale de Clermont, on rencontre des collégiales urbaines importantes (Notre-Dame-du-Port, Saint-Genès, Saint-Amable de Riom), des structures rurales plus discrètes mais néanmoins situées sur de riches terres (Notre-Dame de Vertaizon, Saint-Cerneuf de Billom, Saint-Victor et Sainte-Couronne d'Ennezat, Saint-Pierre de Lezoux dans la Limagne) mais aussi de très modestes établissements situés en milieu rural, voire montagneux (Le Broc, Mareughol, Crocq, Laqueuille). Voir à ce propos B. Mailhot, *Les Enfants de chœur [...]*, op. cit., p. 27.
9. À propos des musiciens d'Église qui intègrent le concert, voir, par exemple, l'article de Jean-François Heintzen, « Entre église et concert, la pluriactivité des musiciens moulinois au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue de musicologie*, t. 94, n° 2, 2008, p. 309-324.
10. Il existe de nombreux exemples de reconversion de musiciens dans le milieu éducatif, notamment dans le Puy-de-Dôme. On citera par exemple le cas de Pierre Jamart, maître de musique de la collégiale Saint-Cerneuf de Billom, qui devient instituteur dans la commune voisine de Saint-Julien-de-Coppel. Voir A.D. Puy-de-Dôme, L 2163, Délibérations du jury d'instruction publique de l'arrondissement de Clermont-Ferrand, 1<sup>er</sup> thermidor an IV [19 juillet 1796]. Document communiqué par Côme Simien, que je remercie.

11. On peut citer à ce propos l'exemple de la collégiale Saint-Martin de Cournon qui n'entretient, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'un enfant de chœur et aucun maître de musique mais ponctuellement une maîtresse d'école pour l'enseignement de la lecture. Voir B. Mailhot, *Les Enfants de chœur [...]*, p. 58. À propos des petites maîtrises, voir également Georges Escoffier, « La maîtrise de la collégiale de Beaujeu au XVIII<sup>e</sup> siècle : un dispositif musical et institutionnel minimal », *Revue de musicologie*, 78/1, 1992, p. 150-160.
12. B. Mailhot, *Les Enfants de chœur [...]*, p. 121-130. Pour ce qui est de la génération de 1790, on peut citer l'exemple de Gilbert Mignot, enfant âgé de 14 ans au moment de la fermeture du chapitre d'Orcival et qui ne signe pas son acte de mariage (A.D. Puy-de-Dôme, 6 E 262/10, 10 pluviôse an VII [29 janvier 1799]).
13. Notre-Dame-du-Port est une église à la fois collégiale et paroissiale.
14. L'assistance d'enfants aux enterrements est également observée à Aurillac. Jean-Baptiste Lakairie, au service de la collégiale Saint-Géraud à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, en fait mention dans ses écrits postérieurs. Voir Philippe Bourdin, « Confessions d'un enfant de chœur, Jean-Baptiste Lakairie (1765-1829) », dans B. Dompnier (dir.), *Les Bas chœurs d'Auvergne et du Velay, le métier de musicien d'Église aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2010, p. 235.
15. L'âge de ces enfants doit également être considéré, car l'écriture n'est pas enseignée dès l'entrée, mais seulement une fois que la lecture est maîtrisée, soit après un an et demi à deux ans de présence, peut-être trois dans ce type d'église. Voir B. Mailhot, *Les Enfants de chœur [...]*, p. 169.
16. A.M. Riom, GG 132 bis, *Catalogus scolasticorum qui audierunt in collegio Riomensi (1736-1786)* et GG 132 ter, *Catalogus [...]* (1787-1792).
17. Les niveaux des collèges oratoriens sont les suivants (par ordre décroissant) : théologie, physique, logique, rhétorique, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>.
18. A.D. Puy-de-Dôme, 26 G 4, Registre capitulaire de la collégiale Saint-Amable de Riom, délibération du 18 novembre 1777.
19. Son acte de naissance n'a pu être retrouvé. On peut supposer qu'il est entré au service de la collégiale Saint-Amable à 7 ou 8 ans et qu'il y est resté 7 ans, soit le temps de service en vigueur dans cette église. Cela situe donc sa naissance autour de 1762 ou 1763.
20. A.D. Puy-de-Dôme, 26 G 3, Délibération de la collégiale Saint-Amable de Riom, du 11 décembre 1721. Cet exemple est certes éloigné dans le temps mais demeure pertinent dans la mesure où le parcours éducatif des enfants de chœur évolue très peu sur l'ensemble de la période moderne.
21. A.M. Riom, GG 132 ter, *Catalogus [...]* (1787-1792).
22. Il s'agit d'une petite collégiale située à quelques kilomètres au nord de Clermont-Ferrand et qui n'entretient que deux enfants de chœur tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle.
23. A.D. Haute-Loire, 2 L 208, Supplique de Julien Ronzier, chorier de la cathédrale du Puy, à l'administration du département de la Haute-Loire [1790]. Dépouillement effectuée par Françoise Talvard.
24. Il explique lui-même dans sa pétition que cette exclusion fut causée par « quelques ennemis alors puissants qui sur un rapport médisant d'une faute commise dans un âge tendre prirent les armes de la haine et de la vengeance pour l'en faire chasser » - A.D. Haute-Loire, 2 L 208.
25. En recrutant principalement des enfants issus de milieux modestes et beaucoup d'orphelins, les chapitres cherchent à répondre aux valeurs, réaffirmées par le Concile de Trente, de charité et de bienfaisance. Voir à ce propos B. Mailhot, *Les Enfants de chœur [...]*, p. 275-280.
26. La supplique est signée des quatre enfants mais la grande qualité de la graphie et le fait qu'elle ne corresponde pas aux signatures le laisse penser.
27. A.D. Puy-de-Dôme, L 2616.
28. S'il est difficile d'obtenir des statistiques précises à ce propos, la proportion des enfants de chœur qui poursuivent une carrière ecclésiastique reste relativement faible sur l'ensemble

des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, notamment dans les diocèses du centre de la France. Voir B. Mailhot, *Les Enfants de chœur [...]*, p. 293-301.

29. A.D. Puy-de-Dôme, L 2606, État des habitués attachés au chapitre d'Artonne, Note des officiers municipaux de la ville d'Artonne, 10 janvier 1793.

30. La formulation du document semble bien indiquer que la somme n'est pas à partager entre plusieurs enfants et que chacun d'entre eux qui poursuit des études ou apprend un métier peut en bénéficier.

31. Au sujet du lien entre musique d'Église et concert, voir l'article de J.-F. Heintzen, « Entre église et concert [...] », p. 309-328.

32. Les liens entre musique militaire et musique d'Église sont étroits dans les deux derniers siècles de l'Ancien Régime. Ainsi, les musiciens militaires interviennent régulièrement dans les grandes célébrations en musique. Voir B. Mailhot, « La célébration de Notre-Dame Souterraine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Naissance et développement d'une grande fête en musique », dans B. Dompnier (dir.), *Les Langages du culte aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, actes du colloque du Puy-en-Velay (28-30 octobre 2010), à paraître.

33. Voir à ce propos Jean-François Plante, « François Dumontsard et la Nouvelle-France. Parcours d'un musicien auvergnat sur deux continents au XVII<sup>e</sup> siècle », dans B. Dompnier (dir.), *Les Bas chœurs [...]*, p. 191-204. Cet article retrace le parcours de François Dumontsard, enfant de chœur de la collégiale d'Ennezat, qui s'engage dans le régiment de Carignan-Salières et débarque à Québec en 1665.

34. A.D. Puy-de-Dôme, L 2609, District de Clermont, Ordonnance de 30 livres destinées à François Morel.

35. A.D. Puy-de-Dôme, 6 E 113/126, État civil de la commune de Clermont-Ferrand.

36. A.D. Haute-Loire, L 208.

37. Moyenne d'âge calculée à partir de 70 enfants dont la date de naissance est connue avec certitude.

38. A.D. Marne, 1 L 1355.

39. Il s'agit ici d'émettre une hypothèse en effectuant une analogie entre deux chapitres cathédraux d'importance équivalente.

40. B. Mailhot, *Les Enfants de chœur [...]*, p. 302.

41. Il s'agit du métier exercé au moment de l'acte, ce qui ne veut pas dire que la personne a exercé le même métier toute sa vie. Du reste, aucun changement de métier n'a été constaté lorsque nous disposons d'actes à différents moments de la vie.

42. Voir à ce propos B. Mailhot, *Les Enfants de chœur [...]*, p. 307-310, « Reproduction ou ascension sociale, un bilan contrasté ».

43. Il s'agit essentiellement des fonctions de sacristain et de bedeau.

44. Il occupe toujours cette fonction lorsqu'il se marie en 1811 à Clermont-Ferrand. A.D. Puy-de-Dôme, 6 E 113/127.

45. A.D. Puy-de-Dôme, 3 E 500/418.

46. *Ibid.*, 3 E 500/420

47. *Ibid.*, 3 E 500/451

48. La prise en charge peut être complète, comme c'est le cas pour Antoine Gilliard, enfant de chœur de la collégiale Notre-Dame-de-Vertaizon, qui signe un contrat d'apprentissage avec un tailleur d'habit billomais en 1726 (A.D. Puy-de-Dôme, 30 G 3, Collégiale Notre-Dame de Vertaizon, Contrat d'apprentissage, 17 mars 1726), mais aussi partielle, à l'image du contrat signé par Jean Pau (Notre-Dame-du-Port) avec un menuisier en 1721, et dont un tiers est à la charge des parents (A.D. Puy-de-Dôme, 4 G 158, Collégiale Notre-Dame-du-Port, Contrat d'apprenti, 30 juin 1721).

49. Jean-Henri-Romain Prompsault, *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile et ecclésiastique*, volume 1, Paris, 1849, p. 286.

50. Voir à ce propos B. Dompnier, « Les maîtrises capitulaires [...] », p. 131-151. Voir également B. Mailhot, *Les Enfants de chœur [...]*, p. 265.
51. A.D. Puy-de-Dôme, L 2616.
52. A.D. Haute-Loire, 2 L 208.
53. Ph. Bourdin, « Les jacobins du bois de Cros (Clermont-Ferrand, an V) : chronique d'un massacre annoncé », *Annales historiques de la Révolution française*, 1997, n° 2, p. 249-304.
54. Henri Chassagnat et François Monet sont nés respectivement le 11 décembre 1778 et le 27 mars 1779, paroisse Saint-Pierre de Clermont. Voir A.D. Puy-de-Dôme, 3 E 500/482.
55. Ph. Bourdin, « Les jacobins [...] », p. 165.
56. Il fait allusion ici au vicomte de Beaune, « lieutenant-général du roi au Gouvernement de la Basse-Auvergne et président de l'assemblée de la noblesse de cette province en 1787 », qui fut le dernier propriétaire du domaine. Concernant le parcours du vicomte pendant la Révolution, voir Marc de Vissac, *Le Tribunal criminel du Puy-de-Dôme (1791-1800)*, Paris, 1897, p. 395.
57. A.D. Puy-de-Dôme, 3 E 500/482, Acte de baptême de François Monet, 27 mars 1779, paroisse Saint-Pierre de Clermont-Ferrand.
58. Pour reprendre les mots de Françoise Noblat, « une maîtrise ne se conçoit, et ne se comprend, que par rapport à l'ensemble plus vaste d'un chœur où l'on se donne tout entier à chanter le culte divin. Il est donc normal que la maîtrise ait un prolongement, une sortie possible [...]. La maîtrise investit dans le présent, mais aussi dans l'avenir ». Citation extraite d'une note de recherche de François Noblat à propos de la maîtrise de la cathédrale de Reims, Notice document, Base MUSÉFREM, juin 2009.
59. La base Muséfrem recèle de nombreuses données à ce propos sur l'ensemble de la France. Lorsque l'on parle de chapitres où les gratifications de fin de service étaient particulièrement élevées on pense par exemple aux chapitres parisiens, ayant constaté que certains enfants percevaient, dans certaines collégiales, près de 900 livres de gratification pour un service complet à la fin de l'Ancien Régime. Voir AN, LL 516, Registres des actes capitulaires de la collégiale Saint-Honoré de Paris (1772-1787) (dépouillement réalisé par François Caillou en juin 2010).

## RÉSUMÉS

Jusqu'à leur suppression en 1790, les maîtrises capitulaires, institutions d'éducation liées aux chapitres de chanoines, sont demeurées les uniques lieux d'apprentissage de la musique. Ainsi, la question des reconversions sociales et professionnelles des musiciens des chapitres supprimés amène inévitablement à celle du devenir des enfants qui y étaient élevés et éduqués. Cet article se propose, à partir des sources disponibles et en s'appuyant principalement sur l'exemple des maîtrises du Puy-de-Dôme, d'apporter un éclairage sur cette génération sacrifiée.

Until their closure in 1790, the capitulary choir schools (educational institutions run by canonical chapters) were the sole institutions dispensing musical training. Difficulties with the altered social status and careers of musicians in suppressed chapters inevitably led to questions about the future of the children who had been brought up and educated in them. This article focuses primarily on available sources pertaining to churches in the Puy-de-Dôme department of Auvergne to shed light on this sacrificed generation.



## INDEX

**Keywords** : choirboys, choirboys school, learning, training, social promotion, Puy-de-Dôme, France, French Revolution, church music, 18th century church musician

**Mots-clés** : enfants de chœur, maîtrise capitulaire, formation, apprentissage, promotion sociale, musique religieuse, musicien d'Église

**Index chronologique** : Révolution française, XVIIIe siècle

**Index géographique** : Puy-de-Dôme, France

## AUTEUR

### BASTIEN MAILHOT

Docteur en histoire, Université Clermont-Auvergne

Chercheur associé au Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (CHEC), EA 1001